

Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK
Band: - (1940)
Heft: 960

Artikel: Les frais de la mobilisation et la réforme des finances
Autor: Béguin, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-690083>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES FRAIS DE LA MOBILISATION ET LA REFORME DES FINANCES.

Depuis de longues années, la Confédération, en dépit des efforts de nos autorités, n'arrivait plus à nouer les deux bouts. En 1933, une crise économique redoutable s'est abattue sur notre pays, après nous avoir ménagés longtemps. Par trois fois, en 1933, 1936 et 1938, des mesures ont été prises tant pour procurer de nouvelles recettes à la caisse fédérale que pour alléger les charges du budget par de substantielles économies. Ces efforts étaient méritoires. Ils n'ont pas été efficaces. Toujours, le déficit est réapparu, de telle sorte que nous avons abordé la période de mobilisation et de neutralité armée dans des conditions infiniment moins favorables que celles de 1914. En effet, les optimistes prétendent que le déficit annuel est au moins de 70 millions, tandis que les pessimistes — et l'on n'ose guère leur donner tort — affirment que ce déficit excède largement 100 millions.

Il est à peine besoin de dire que les événements de septembre et les circonstances dans lesquelles nous vivons depuis lors, n'ont pas contribué à arranger les choses. Même en maintenant sous les drapeaux le moins d'hommes possible, même en mesurant très exactement les besoins de notre sécurité, la mobilisation coûtera environ un milliard et demi par an à la caisse fédérale. On a tellement pris l'habitude de jongler avec les millions et les milliards que ce chiffre n'impressionnera peut-être guère les esprits non avertis. Il faut donc trouver un terme de comparaison et dire que cette somme représente exactement une fois et demie les dépenses annuelles ordinaires de la Confédération, des cantons et des communes. En d'autres termes, pour trouver l'équivalent de ces dépenses, la Confédération devrait majorer tous les bordereaux d'impôt, qu'ils soient cantonaux, fédéraux ou communaux, d'un taux de 150%.

On ne niera pas que cela est énorme et que notre économie nationale souffrira dangereusement des charges qu'elle doit s'imposer pour assurer la sécurité du pays et pour donner à notre armée les moyens matériels de veiller efficacement sur l'intégrité de notre territoire. Il faut aussi remarquer qu'une mobilisation coûte beaucoup plus cher aujourd'hui qu'il y a vingt ans. Cela tient à

des causes diverses dont nous devons nous contenter d'énumérer les principales. Tous d'abord, la vie a renchéri. Tout coûte beaucoup plus cher qu'en 1914, qu'il s'agisse d'habillements, d'équipements, de nourriture ou de matériel de guerre. Nous devons cette évolution à la dévaluation du franc suisse, décrétée en 1936 et dont nous sentons durement les effets aujourd'hui. Ensuite, l'armement de nos troupes est infiniment plus compliqué qu'autrefois. En 1914, nous n'avions pas d'avions dont le plus petit coûte un quart de million, ni de batteries de tir contre avions, ni ces magnifiques fortifications qui mettent toutes nos frontières à l'abri d'un coup de surprise. Enfin, les familles des soldats doivent être secourues dans une beaucoup plus large mesure que par le passé. Voici un quart de siècle, nos miliciens sont partis rejoindre leur unité, en laissant à leur femme ou à leurs vieux parents des économies qui n'étaient certes pas négligeables, car la Suisse venait de connaître une période de prospérité sans précédent. Cette fois-ci, ils sont partis sans pouvoir assurer par leurs propres moyens l'existence matérielle de leur famille, car les ressources de beaucoup d'entre eux ont été épuisées au cours de la crise économique. D'ailleurs, d'une manière très générale, notre état social s'est transformé, le nombre des ouvriers et des employés augmentant au détriment du nombre des artisans, des commerçants et de toutes les personnes exerçant une profession indépendante. Ce phénomène de prolétarisation, remarqué dans le monde entier, n'a pas épargné notre pays.

On peut comprendre, si l'on songe à tout cela, que la mobilisation coûte à la caisse fédérale chaque année une fois et demie ce que l'Etat dépensait jusqu'ici pour ses écoles, ses travaux publics, ses entreprises de transports, ses œuvres sociales et ses œuvres de secours en faveur des industries mises en péril par la crise. D'ailleurs, si nous voulons avoir un tableau complet de la situation, nous ne devons pas oublier non plus que, de 1933 à l'an dernier, la Confédération a dépensé près d'un milliard pour renforcer la défense nationale, qu'elle s'est endettée d'autant et qu'il faut penser dès maintenant à amortir cette dette qui vient s'ajouter à la dette ordinaire, grosse celle-ci de plus de deux milliards.

Amortir dès maintenant, disons-nous. Il ne manque pas d'optimistes pour penser que la Confédération pourrait fort bien vivre sur son crédit et attendre des jours meilleurs pour répartir entre les contribuables ces sommes énormes. Mais cette conception n'a aucune chance de triompher. Nous savons qu'un effort doit être fait dès maintenant, car nous ignorons tout de la durée de la guerre et de la mobilisation. D'ailleurs, nous n'avons pas le droit de léguer aux générations à venir des charges aussi lourdes. En bons pères de famille, nous devons en prendre notre part et même la plus grosse part.

Il saute aux yeux que la solution de ce problème n'était pas facile à trouver. D'une part, il est indispensable de procurer plusieurs milliards à la Confédération et à l'Armée. D'autre part, il faut se garder d'imposer des charges trop lourdes à l'économie nationale, car celle-ci doit vivre, car le pays doit rester sain et en état de travailler aussi normalement que possible. Il ne faut pas l'étouffer sous le poids de redevances exagérées. Enfin, comme il arrive toutes les fois que l'on parle de finances et de fiscalité dans notre Suisse fédérative, il convient de ménager les

Telephone:
MUSEUM 2982

Telegrams:
FOYSUISSE LONDON

FOYER SUISSE

12, BEDFORD WAY,
RUSSELL SQUARE,
LONDON, W.C.1.

Quiet position in centre of London.

Central heating and hot & cold water throughout.

Continental cooking.

Single rooms with running hot and cold water including heating and bath from 27/- per week.

Management: SCHWEIZER VERBAND VOLKSDIENST.

SCHWEIZERBUND (Swiss Club)

74, CHARLOTTE STREET, W.1.

Annual Dinner & Ball

FRIDAY, 19th APRIL, 1940.

In the Chair :

THE SWISS MINISTER.

Reception 7.30 p.m. Extension till 2 a.m.

Tickets 6/6 each.

droits légitimes des cantons, de leur laisser des ressources suffisantes, de leur donner la possibilité de vivre dans une autonomie qui en fassent des entités vivantes et non de simples arrondissements administratifs d'un Etat centralisé à outrance.

Comment concilier ces exigences contradictoires? Il est très difficile de le dire, car il n'y a sans doute pas en ce domaine de solution idéale. Il est surtout très difficile de mettre à ce sujet les partis, les classes sociales et les différents milieux économiques d'accord. Pour les uns, le fédéralisme et l'autonomie cantonale sont les lois suprêmes de notre organisation politique et l'on ne saurait y toucher sans mettre l'existence du pays lui-même en danger, ce qui serait évidemment une manière quelque peu paradoxale de concevoir la défense nationale. Pour d'autres, les exigences de cette défense nationale doivent l'emporter sur toute autre considération et notre indépendance, c'est-à-dire notre bien essentiel, ne peut être mis en balance avec une centralisation sans doute peu souhaitable, mais inéluctable. Pour les uns, la toute grosse part des contributions publiques doit être fournie par les privilégiés qui possèdent une fortune ou de gros revenus, tandis que l'on doit éviter les impôts de consommation, comme par exemple la taxe sur le chiffre d'affaires, afin de ménager les masses laborieuses. Pour les autres, chacun doit faire des sacrifices dans la mesure de ses moyens et il n'est pas de redevance, si modeste soit-elle, à laquelle la caisse fédérale puisse renoncer; on dit aussi que, si le capital doit être juste-ment et fortement frappé, il faut se garder de toute exagération, afin de ne pas priver l'industrie nationale de son capital qui est son instrument de travail essentiel.

Enfin, à ces deux oppositions difficilement conciliables, l'une d'ordre purement politique et l'autre d'ordre avant tout social, nous devons en ajouter une troisième d'ordre à la fois politique et social. En effet, on peut déceler dans notre monde politique deux tendances contradictoires. Les uns persistent à affirmer qu'en dépit des circonstances actuelles, l'Etat ne doit renoncer à aucune de ses tâches du temps de paix, qu'il a l'impérieux devoir de ne pas limiter ses dépenses dans le domaine de la culture, de l'entraide sociale et des interventions économiques. Ceux-ci, en fait, veulent superposer l'état de guerre à l'état de paix, ce que l'on peut tenir pour une illusion. Mais

d'autres affirment, avec non moins de persévérance, que l'Etat doit porter aujourd'hui tout son effort sur la défense du pays et sur le maintien de sa neutralité, c'est-à-dire renoncer à certaines de ses tâches. De la sorte, nous dit-on, des économies pourraient être réalisées. C'est autant qu'il ne faudrait pas demander aux contribuables, c'est-à-dire en dernière analyse à l'économie du pays. Il n'est pas besoin d'insister pour constater un divorce entre ces deux tendances.

Comme on le voit, sans même entrer dans le détail des projets gouvernementaux — tâche que nous nous réservons pour plus tard, pour le moment où les chambres se seront mises d'accord et où le peuple sera consulté à son tour —, on peut se rendre compte à quelles difficultés devaient inmanquablement s'achopper les débats parlementaires qui ont commencé au lendemain de Pâques. En face de telles oppositions qui portent sur des principes essentiels, on pourrait désespérer d'arriver à un résultat tangible. Il est même des gens pour prétendre que l'on n'arrivera pas à s'entendre et que les projets financiers échoueront devant le peuple.

Pour notre part, nous n'en croyons rien. Les partis sont dans leur rôle, quand ils insistent pour obtenir chacun gain de cause. Ainsi le veut le jeu parlementaire et politique. Mais il ne faut pas oublier qu'une considération, en dépit des apparences, domine tout ce débat, comme elle s'imposera au souverain au jour du scrutin, lequel est fixé au 2 juin. C'est que nous sommes tous d'accord en Suisse pour défendre notre pays. C'est que nous ne voulons pas priver l'armée des moyens matériels qui lui sont nécessaires, de ce que l'on peut appeler — avec plus de pertinence que jamais — le "nerf de la guerre." C'est aussi que nous savons combien le devoir fiscal est impérieux aujourd'hui et qu'il ne le cède en rien au devoir militaire. C'est surtout que nous savons que d'autres peuples ont dû payer un tout autre impôt, celui du sang, et que nous resterons d'enviables privilégiés, tant que l'on ne nous demandera rien de plus que de l'argent, à chacun selon nos moyens. Voilà pourquoi il ne faut pas attacher trop d'importance à la virulence de certaines batailles parlementaires. En réalité, il se trouvera aux chambres comme devant le peuple une belle majorité pour voter les projets financiers du Conseil fédéral.

Pierre Béguin.

SWISS BANK CORPORATION,*(A Company limited by Shares incorporated in Switzerland)***99, GRESHAM STREET, E.C.2.**
and 11c, REGENT STREET, S.W. 1.

Capital Paid up	s.f.	160,000,000
Reserves	- - s.f.	32,000,000
Deposits	- - s.f.	1,218,000,000

NEW YORK AGENCY
15 NASSAU STREET.**All Descriptions of Banking and**
Foreign Exchange Business Transacted